Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers un nouveau plan de mesures pour la protection de l'air à Morges et à Lausanne

Les mesures prévues pour répondre aux normes fédérales en matière de pollution atmosphérique à Morges et à Lausanne sont insuffisantes pour atteindre leur objectif en 2010. C'est ce que révèlent les dernières études du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN). Le Conseil d'Etat a chargé le SEVEN de préparer, avec la collaboration des communes concernées, une refonte complète des plans de mesures de l'agglomération lausannoise et de Morges, en un nouveau plan unique et actualisé.

La dernière campagne de mesure à grande échelle de la qualité de l'air dans les agglomérations lausannoise et morgienne, réalisée en 2000, révélait des concentrations de dioxyde d'azote dépassant largement les limites fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (Opair). Suite à cette campagne, conduite par le Service de l'environnement et de l'énergie du Canton de Vaud (SEVEN) en collaboration avec le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement de la ville de Lausanne (SEHL), le SEVEN a mené des études qui dressent un bilan de la situation et analyse l'évolution future des émissions d'oxydes d'azote dans les agglomérations lausannoise et morgienne. Le rapport issu de ces études établit également un constat sur l'état de réalisation des deux plans de mesures OPair actuellement en vigueur sur le territoire cantonal et met en perspective, à l'échéance 2010, l'effet des mesures techniques dont la réalisation est actuellement décidée.

Les résultats obtenus montrent que les solutions techniques sur les sources d'émission (catalyseurs, chauffages à faibles émissions) et les mesures réalisées ou décidées à ce jour seront insuffisantes pour répondre aux exigences de l'OPair en 2010. Une application plus forte des autres actions d'assainissement préconisées par les plans de mesures s'avère ainsi nécessaire, de même que l'élaboration de mesures supplémentaires. Un effort particulier devra être fourni pour réduire les sources de pollution liées au transport des marchandises et à la production d'énergie.

Sur la base de ces conclusions, le Conseil d'Etat a chargé le SEVEN de procéder à une refonte complète des plans de mesures OPair de l'agglomération lausannoise et de Morges, en un nouveau plan unique et actualisé.

Un résumé du rapport intitulé " Qualité de l'air dans les agglomérations lausannoise et morgienne, Plan des mesures OPair - Situation 2000 et évolution ", ainsi que l'état actuel de la pollution dans cette région est disponiblesur le site du Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud à l'adresse suivante : www.dse.vd.ch/environnement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2003

Dr H. Rollier, Chef du Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316.43.60 Dr S. Rodriguez, Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316.43.60 M. Bernard Klein, Laboratoire cantonal, 021/ 316 43 39